



COMMUNE DE VERNIOLLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

| Délibération n° 2026-47 | | |
|--|------------------------------------|--|
| Nombre de membres afférents au conseil : 19 | Nombre de membres en exercice : 19 | Date d'affichage de la convocation : 22 avril 2026 |
| TOTAL VOTANTS : 17 = 14 Conseillers présents + 3 Représentés - 0 Non participation | | |
| TOTAL VOIX EXPRIMEES : Pour : 13 + Contre : 4 | | Abstention : 0 |

Par suite d'une convocation en date du 22 avril 2026, les membres composant le Conseil municipal de Verniolle se sont réunis à la mairie, place de la République à Verniolle le lundi 27 avril 2026 à 18h30 sous la présidence de Madame Annie BOUBY, maire de Verniolle,

ETAIENT PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE : BOUBY Annie, TURINES Agnès, ROGGERO Gérard, RODRIGUEZ Laura, DUPUY Didier, PAULY Geneviève, SOURZAT Sylvie, EYCHENNE Hervé, RUFFIE Franck, CAZALET Jérémy, AUTHIÉ Nathalie, SANCHEZ Emmanuelle, MUÑOZ Cédric, PUJOL Romain, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : A l'ouverture de la Séance, Mme la Présidente a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales : PERRON Sylvie a donné pouvoir à ROGGERO Gérard ; CORNUET Florence a donné pouvoir à TURINES Agnès ; DUCAROUGE Jérémy a donné pouvoir à EYCHENNE Hervé ;

ABSENTS : DELAUNAY Pierre ; DEJEAN Aurélie

Madame la Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Laura RODRIGUEZ est désignée pour remplir cette fonction.

~~~~~

#### RAPPORT N° 5 : BUDGET PRINCIPAL - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Didier DUPUY, adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames  
Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019, les communes doivent établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euro, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, ou société d'économie mixte ou société publique locale. Cet état est communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Il ne donne lieu ni à débat ni à délibération.

Il vous a été transmis concomitamment avec la note de synthèse rattachée à la présente séance.

Le budget primitif retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, au titre de l'exercice, conformément au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Il doit être évalué de façon sincère et ses deux sections doivent être équilibrées.

Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2026 par nature et par chapitre. Le projet de budget vous a été transmis en vertu de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales. La commission des finances s'est réunie le 23 avril pour examiner cette proposition de budget.

| BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE - EXERCICE 2026        |                              |
|------------------------------------------------------|------------------------------|
| FONCTIONNEMENT                                       |                              |
| DÉPENSES                                             |                              |
| Chapitre                                             | Propositions du Maire - 2026 |
| 011 - charges à caractère général                    | 896 050,00                   |
| 012 - charges de personnel, frais assimilés          | 1 218 000,00                 |
| 014 - atténuations de produits                       | 46 800,00                    |
| 65 - autres charges de gestion courante              | 149 210,00                   |
| 66 - charges financières                             | 80 464,00                    |
| 67 - charges exceptionnelles                         | 1 500,00                     |
| 68 - dotations provisions semi-budgétaires           | 10 000,00                    |
| Total dépenses réelles                               | 2 402 024,00                 |
| 023 - virement à la section d'investissement         | 330 000,00                   |
| 042 - opérations d'ordre transfert entre sections    | 25 000,00                    |
| 043 - opérations d'ordre à l'intérieur de la section |                              |
| Total dépenses d'ordre                               | 355 000,00                   |
| Total                                                | 2 757 024,00                 |

| FONCTIONNEMENT                                       |                              |
|------------------------------------------------------|------------------------------|
| RECETTES                                             |                              |
| Chapitre                                             | Propositions du Maire - 2026 |
| 013 - atténuations de charges                        | 11 592,17                    |
| 70 - produits des services, domaine et ventes div.   | 626 600,00                   |
| 73 - impôts et taxes (sauf le 731)                   | 57 000,00                    |
| 731 - fiscalité locale                               | 1 253 293,00                 |
| 74 - dotations et participations                     | 442 739,00                   |
| 75 - autres produits de gestion courante             | 41 600,00                    |
| 76 - produits financiers                             |                              |
| 77 - produits exceptionnels                          |                              |
| 78 - reprises provisions semi-budgétaires            |                              |
| Total des recettes réelles                           | 2 432 824,17                 |
| 042 - opérations d'ordre transfert entre sections    | 12 500,00                    |
| 043 - opérations d'ordre à l'intérieur de la section |                              |
| Total des recettes réelles d'ordre                   | 12 500,00                    |
| 002 - résultat reporté                               | 311 699,83                   |
| Total                                                | 2 757 024,00                 |

| BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE - EXERCICE 2026          |                        |                              |
|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT                                         |                        |                              |
| DÉPENSES                                               |                        |                              |
| Chapitre                                               | Crédits de report 2025 | Propositions du Maire - 2026 |
| 001 - solde d'exécution section investissement reporté |                        |                              |
| 020 - immobilisations incorporelles                    | 11 026,92              | 34 200,00                    |
| 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections   |                        | 12 500,00                    |
| 041 - opérations patrimoniales                         |                        |                              |
| 16 - emprunts et dettes assimilées                     |                        | 174 942,00                   |
| 20 - immobilisations incorporelles                     |                        |                              |
| 204 - subventions d'équipement versées                 |                        |                              |

|                                  |              |            |
|----------------------------------|--------------|------------|
| 21 - immobilisations corporelles | 22 081,78    | 455 351,37 |
| 23 - immobilisations en cours    | 162 156,08   | 157 090,00 |
| s/total                          | 195 264,78   | 821 583,37 |
| Total                            | 1 029 348,15 |            |

| INVESTISSEMENT                                         |                        |                              |
|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------|
| RECETTES                                               |                        |                              |
| Chapitre                                               | Crédits de Report 2025 | Propositions du Maire - 2026 |
| 001 - solde d'exécution section investissement reporté | 71 267,05              |                              |
| 021 - virement de la section de fonctionnement         |                        | 330 000,00                   |
| 024 - produits de cession                              |                        |                              |
| 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections   |                        | 25 000,00                    |
| 041 - opérations patrimoniales                         |                        |                              |
| 10 - dotations, fonds divers et réserves               |                        | 76 492,00                    |
| 13 - subventions d'investissement                      | 102 650,30             | 103 938,80                   |
| 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés         |                        | 320 000,00                   |
| 27 - autres immobilisations financières                |                        |                              |
| s/total                                                | 173 917,35             | 855 430,80                   |
| Total                                                  | 1 029 348,15           |                              |

Selon l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider d'attribuer des subventions soit par une délibération distincte du vote du budget, soit, si cette attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention. L'une ou l'autre de ces conditions vaut décision d'attribution des subventions en cause. Notre assemblée a pour habitude de voter les crédits de subvention par délibération distincte.

L'instruction comptable et budgétaire M57 qui s'applique à la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 remplace le dispositif des crédits pour dépenses imprévues par la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

J'ai donc l'honneur, mes Chers Collègues, si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, de vous demander de bien vouloir :

- Voter les crédits du budget primitif principal 2026 par nature et par chapitre.
- Voter par délibération distincte les crédits des subventions par bénéficiaire
- Autoriser Madame le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

- le code général des collectivités territoriales,
- l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs

- Les données nécessaires à l'élaboration des budgets locaux listées aux articles D. 1612-1 et D. 1612-2 du CGCT communiquées par les services de l'Etat,
- le projet de budget primitif présenté par Monsieur Didier DUPUY pour l'année 2026,
- la note explicative de synthèse adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle,

**CONSIDERANT :**

- que, selon l'article L 2311-7 du code susmentionné, le conseil municipal peut décider d'attribuer des subventions soit par une délibération distincte du vote du budget, soit, si cette attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention,
- que l'une ou l'autre de ces conditions vaut décision d'attribution des subventions en cause,

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*VOTE : Pour : 13 - Contre : 4 - Abstention : 0*

Article 1<sup>er</sup> : DECIDE de voter par délibération distincte les crédits des subventions par bénéficiaire.

Article 2 : APPROUVE, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, sans vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement », le budget primitif principal 2026 de la commune tel que détaillé dans le document budgétaire annexé à la présente et équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

|                                           |                                                                                      | DEPENSES                   | RECETTES                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| VOTE                                      | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 834 083,37                 | 855 430,80                      |
| +                                         |                                                                                      | +                          | +                               |
| REPORTS                                   | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)                              | 195 264,76                 | 102 650,30                      |
|                                           | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)                     | (si solde négatif)<br>0,00 | (si solde positif)<br>71 267,05 |
| =                                         |                                                                                      | =                          | =                               |
| Total de la section d'investissement (2)  |                                                                                      | 1 029 348,15               | 1 029 348,15                    |
|                                           |                                                                                      |                            |                                 |
|                                           |                                                                                      | DEPENSES                   | RECETTES                        |
| VOTE                                      | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget                           | 2 757 024,00               | 2 445 324,17                    |
| +                                         |                                                                                      | +                          | +                               |
| REPORTS                                   | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)                              | 0,00                       | 0,00                            |
|                                           | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1)                                           | (si déficit)<br>0,00       | (si excédent)<br>311 699,83     |
| =                                         |                                                                                      | =                          | =                               |
| Total de la section de fonctionnement (3) |                                                                                      | 2 757 024,00               | 2 757 024,00                    |
|                                           |                                                                                      |                            |                                 |
| TOTAL DU BUDGET (4)                       |                                                                                      | 3 786 372,15               | 3 786 372,15                    |

Article 3 : AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre de 24 400,00€ maximum au budget annexe Restaurant clients au titre du financement de l'exercice 2026 selon les besoins réels,

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section

|                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le Maire<br/>Annie BOUBY</p>   | <p>Le secrétaire de séance<br/>Laura RODRIGUEZ</p>  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le .....,  
de sa notification le.....et de sa transmission en Préfecture le.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

